

- La ZAE de la Pazioterie vient d'être labellisée par le Conseil Général en **Viennopôle**.

Nous intégrons ainsi un dispositif de pôles d'activité structurants et de référence pour le département.
A ce jour, seuls 3 territoires ont obtenu cette labellisation (Antran, Lusignan, Payré).

Ce label impose une démarche autour de 3 grands axes :

- Economique...promotion, animation, haut débit, extensions...
- Développement durable...gestion de l'eau, des déchets, du paysage...
- Qualité de vie...architecture, gestion des nuisances sonores, visuelles et olfactives, transports et services aux entreprises.

- La **signalétique des zones** d'activité va se déployer début 2009.
Une signalétique directionnelle est prévue en intérieur de zone.
Une signalétique repère (totems) est prévue en périphérie de zone

L'innovation est une des clés du développement économique :
pour l'entreprise, ses partenaires, son territoire.

- Différentes structures existent :
 - pour favoriser le partenariat Recherche/Innovation/Entreprise,
 - favoriser la création d'activités nouvelles,
 - favoriser la levée de fonds,
 - déposer un brevet....

Oséo : 05 49 49 08 40

Réseau de Développement Technologique (RDT) : 05 49 54 55 64

Fonds Régional de capital risque pour l'innovation et les éco-industries : g.choisy@cr-poitou-charentes.fr

- Pour des prestation d'étude, conseil et développement de solutions dans les domaines :
 - Qualité,
 - Sécurité,
 - Systèmes d'information,
 - et Environnement,

vous pouvez solliciter l'association d'étudiants **ICARE** : conseil@icare-conseil.fr

Le site de la médiation du crédit est ouvert :

www.mediateurducredit.fr

Si vous rencontrez des difficultés pour la mise en place de financements bancaires, pour lesquels une action de médiation du crédit semble appropriée, vous pouvez bénéficier du service du médiateur bancaire départemental (directeur départemental de la Banque de France).

Une fiche décrit le dispositif **[« Les étapes de la médiation du crédit »](#)**.

Les entreprises doivent impérativement remplir en ligne le dossier proposé sur le site.

NB : les entreprises ayant un dossier déjà en cours d'instruction sont dispensées de cette procédure.

Une fois le dossier rempli, vous recevez un accusé de réception.

Le dossier est automatiquement transmis aux banquiers pour réexamen. Ils ont 5 j.

Au terme des 5 j, si le désaccord persiste, la Banque de France analyse le dossier et éventuellement le réoriente vers d'autres dispositifs (CODEFI, OSEO...).

Si le dossier semble bien finançable par les banques, la Banque de France continue à traiter le dossier en lien avec l'ensemble des partenaires possibles pour le financement de l'entreprise.

Aller vite, pour ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de financement dans sa relation avec sa ou ses banques